

Procès-verbal du Conseil Municipal

du Jeudi 04 avril 2024

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Claude GARNERET, Jean-Luc DORNIER, Annie ANDRE ,

Excusés : Olivier SOREZ et Jean-Claude RONDOT

Secrétaire de séance : Sophie LEPARLIER

Elue à l'unanimité

Intervention de deux membres du comité des fêtes pour présenter les activités à venir et échanger avec les membres du conseil municipal : tournoi de pétanque et tournoi de foot

Le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour

Les membres du Conseil acceptent

1) Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

2) Délibération n° 05-2024 : Commune : Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 et autorise le Maire à le signer.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

3) Délibération n° 06-2024 : Commune : Vote du Compte Administratif 2023

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2023 qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	187 598,19 €	487 560,17 €
Investissement	145 425,68 €	74 848,83 €

En conséquence et après report des résultats N-1, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 3.610,37 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 1.086.787,83 €.

Le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal constate la concordance avec le compte de gestion et vote le compte administratif 2023.

Voix POUR : 8 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

4) Délibération n° 07-2024 : Commune : Vote des taux communaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Après délibération, le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,34 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,53 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,72 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE :0 Abstention :0

5) Délibération n° 08-2024 : Commune : Vote du Budget Primitif 2024

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	875 756,00 €	1 512 080,46 €
Investissement	744 269,82 €	744 269,82 €

Et reconnaît un excédent de la section de fonctionnement de 636 324,46 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE :0 Abstention : 0

6) Délibération n° 09-2024 : Commune : Affectation du résultat

A la clôture de l'exercice 2023, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de : 1 086 787,83€

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 13 062,37 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture du déficit d'investissement de clôture et des restes à réaliser.

Le solde, soit la somme de 1 073 725,46 €, est repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE :0 Abstention : 0

7) Délibération n° 10-2024 : Lotissement les Vergers : Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 et autorise le Maire à le signer.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE :0 Abstention : 0

8) Délibération n° 11-2024 : Lotissement les Vergers : Vote du Compte Administratif 2023

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2023 qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €

En conséquence et après report des résultats N-1, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 29.770,47 euros et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 29.439,88 euros.

Le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal constate la concordance avec le compte de gestion et vote le compte administratif 2023.

Voix POUR : 8 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

9) Délibération n° 12-2024 : Lotissement les Vergers : Vote du Budget Primitif 2024

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	155 893,02 €	155 898,02 €
Investissement	156 228,61 €	156 228,61 €

Et reconnaît un excédent de 5 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

10) Délibération n° 13-2024 : Lotissement la Tuilerie : Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 et autorise le Maire à le signer.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

11) Délibération n° 14-2024 : Lotissement la Tuilerie : Vote du Compte Administratif 2023

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2023 qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 640,00 €	1 640,00 €
Investissement	1 640,00 €	0,00 €

En conséquence et après report des résultats N-1, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 1640 euros et le résultat global de fonctionnement de clôture s'élève à 0 €

Le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal constate la concordance avec le compte de gestion et vote le compte administratif 2023.

Voix POUR : 8 Voix CONTRE : Abstention :

12) Délibération n° 15-2024 : Lotissement la Tuilerie : Vote du Budget Primitif 2024

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 440,00 €	146 440,00 €
Investissement	97 583,45 €	97 583,45 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

13) Délibération n° 16-2024 : le maire a demandé l'ajout de cette délibération

Dans le cadre de son projet de défense incendie situé au Hameau de la Plaine Fin (à ce jour le Hameau de la Plaine Fin ne dispose d'aucun dispositif de défense incendie) la commune sollicite l'aide financière :

- Du département du Doubs : contrat PAC
- De la Préfecture du Doubs : dossier DETR

Les membres du conseil municipal sur proposition du Maire :

-approuvent le projet présenté par Mr le Maire lors de la séance du conseil municipal et s'engagent à réaliser en 2024 les travaux de mise en place d'une bâche de 120M3

-autorisent le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.....

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Projet de nouvelle salle d'activités

Le Maire a présenté le projet de construction de la salle comportant une salle d'activité, des vestiaires, une salle pour les associations

Le Maire va mandater un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de permettre à la commune de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet. Le coût de cette intervention est de 4300 € HT.

APRR : Passages grande faune

APRR a fait construire 16 passages grande faune (ou écoponts) notamment sur l'autoroute A36

Ces passages vont faire l'objet d'un suivi écologique afin de vérifier leur efficacité

Ce passage n'est pas destiné au passage des personnes.

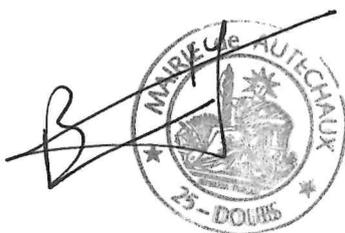
Chaufferie bois : réunion pour la restitution de l'étude

19/4 9H30

24/5 9H30

Prochaine réunion de conseil : jeudi 6 juin 2024

Séance levée 23H01



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Sophie LEPARUËR". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

Sophie LEPARUËR